



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Afac-Agroforesteries

vendredi 25 juin 2021 en visio-conférence

Le 25 juin 2021 à 9h50, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'Afac-Agroforesteries.

Philippe Hirou a présidé la séance,

Et Laurent Nevoux a exercé les fonctions de secrétaire de séances.

Modalités d'organisation et de vote à distance :

Comme elle a maintenant ouvert la possibilité de le faire dans ses statuts suite à l'assemblée générale extraordinaire de juillet 2020, l'Afac-Agroforesteries a choisi d'organiser, pour une seconde fois consécutive, son Assemblée générale par visio-conférence avec un vote des résolutions par voie électronique, ne le prévoit pas. Cela permet à plus de personnes d'y participer et de voter, en émettant bien moins de gaz à effet de serre. Même si nous sommes très attachés au lien humain que permettent les « vraies » réunions, ces nouvelles possibilités resteront employées à l'avenir.

Le système de vote électronique choisi pour l'Assemblée générale est Balotilo. Il est fiable et permet un vote confidentiel et anonymisé grâce à une clé de chiffrement qui protège le vote. Il est individuel et unique, garantissant qu'il n'y ait pas de bourrage d'urne. De plus, il permet de vérifier, pour chaque votant que son vote a bien été pris en compte. Seules les personnes qui ont le droit de vote ont reçu le lien de vote par mail.

Il a été établi une feuille de présence pour chaque participant à l'Assemblée générale par leur inscription préalable et par leur identification sur le système de visio-conférence utilisé (cf extraction de la liste en annexe).

Il a été constaté :

Nombre total de participants : 104

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire de séance.

Il a été rappelé que suivant les termes des statuts, l'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il a été constaté :

Nombre total participants : 66

Nombre total de votants : 48 votants effectifs

Nombre de pouvoirs : 1

Il a été mis à la disposition des membres sur le site de l'Afac-Agroforesteries :

- Les rapports moral et d'activités
- Le rapport financier des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 arrêtés par le conseil d'administration
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le budget de l'exercice en cours adopté par le conseil d'administration
- Les résolutions

Le président a présenté l'ordre du jour indiqué ci-après sur lequel l'Assemblée générale a été appelée à délibérer.

- approbation du rapport moral 2020
- approbation du rapport d'activité 2020
- approbation du rapport financier 2020
- affectation du résultat
- approbation des rapports du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- présentation et échange sur l'évolution gouvernance et modalités de fonctionnement de l'Afac-Agroforesteries et de son réseau

Rapport moral

Philippe Hirou, représentant Histoires de paysage à la présidence de l'Afac-Agroforesteries, a présenté le rapport moral. Aucune modification n'a été proposée.

1^{ère} résolution – rapport moral 2020 : L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport moral 2020.

Résultat des votes :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2020 a été présenté par différent-e-s administrateur-trice-s et partenaires associés en faisant un focus sur des actions emblématiques de l'Afac-Agroforesteries pour l'année 2020 :

Végétal local

- **Jacques Detemple**, Directeur de Haies vives d'Alsace
- **Etienne Levasseur** Pépinières Levasseur et Président de l'Afac Haies et Bocage de Normandie

- **Jérôme Millet** Chef de l'unité flore et végétation, Direction recherche et appui scientifique, Office français de la biodiversité

PSE expérimentaux

- Une opportunité pour restaurer les haies avec les agriculteurs
- **Valérie Cornu**, animatrice contrat territorial du Bassin versant de La Colmont au SENOM / **Emmanuel Lelièvre**, Président et directeur général de la SCIC Mayenne Bois Énergie
- **Paule Pointereau**, responsable projet et stratégie à l'Afac-Agroforesteries
- **Gaëlle Prouvost**, chargée de missions PSE expérimentaux à l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- **Romarc Macaire**, chargé de l'expérimentation PSE au bureau de l'agriculture et de l'alimentation du Commissariat Général du Développement Durable (CGDD) au Ministère de la transition écologique

Le Fonds pour l'Arbre

- **Marine Ségura**, Responsable du Programme Plant for Life à la Fondation Yves Rocher
- **Lisa Mimoun**, Coordinatrice de projets à Maisons du Monde Foundation
- **Sylvie Monier**, présidente du Fonds pour l'Arbre et directrice de la Mission Haies AURA

Aucune modification n'a été proposée.

2^{ème} résolution – rapport d'activités 2020 : L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport d'activités 2020.

Résultat des votes

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Rapport financier

3^{ème} résolution – rapport financier 2020 : Après avoir pris connaissance du rapport financier 2020 et avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association approuve le rapport financier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui ont été mis à disposition préalablement aux membres de l'assemblée et présentés, font apparaître un bilan de 1 318 888 € des ressources de 2 018 996 € un montant total de dépenses de 1 933 269€ dont 872 330 € de fonds dédiés et un résultat de 85 727€. Les comptes seront publiés au journal officiel.

Résultat des votes :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

4^{ème} résolution – affectation du résultat : L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association approuve l'affectation du résultat de 85 727 € au compte de report à nouveau de telle sorte que le montant du report à nouveau passe de de 89 137 € à 174 864 € après affectation.

Résultat des votes :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

5^{ème} résolution – approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées : L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir entendu la lecture par le commissaire aux comptes, approuve le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Résultat des votes :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

6^{ème} résolution – budget prévisionnel 2021 : Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel préparé par le conseil d'administration, qui fait apparaître un total de dépenses de 1 097 971 € et un total de recettes de 1 106 121 €.

Résultat des votes :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

7^{ème} résolution – quitus au conseil d'administration : Conformément aux précédentes résolutions, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association donne Quitus de sa gestion au conseil d'administration pour l'ensemble de sa gestion de l'exercice écoulé.

Résultat des votes :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

8^{ème} résolution – pouvoirs : L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

Évolution gouvernance et modalités de fonctionnement de l'Afac-Agroforesteries

Lors de l'assemblée générale, un temps d'échange avec les membres a été consacré à l'évolution de l'association directement liée à sa réorganisation régionale. Reconnaisant l'importance d'être au plus proche des partenaires et des exécutifs en régions, pour pouvoir mener des actions coordonnées au profit de l'arbre hors forêt, la structuration régionale du réseau Afac renforce et complète les actions portées par l'Afac-Agroforesteries nationale. Nous encourageons et appuyons donc la création d'Afac régionales dans toutes les régions de France, sur la base d'un socle de valeurs et de projets commun, et à ce jour ont été créées :

- L'Afac Occitanie
- L'Afac Pays de Loire
- L'Afac Haies et Bocage de Normandie
- L'Afac Haut-de-France

Cette réorganisation entraîne des modifications de la gouvernance au niveau national, chantier qui a été mené au sein d'une commission de travail dédiée au sein du Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries dans le cadre d'un Dispositif Local d'accompagnement (DLA) » avec l'appui d'un prestataire extérieur, Chantier Mobelee, et qui va nous conduire à vous proposer de nouveaux statuts pour l'Afac-Agroforesteries lors d'une assemblée générale extraordinaire le 21 octobre prochain.

Les résultats de ce chantier abordant les points suivants :

1. Enjeux d'une évolution du réseau Afac
2. Réactualisation du projet associatif
3. Évolution de la gouvernance
4. Articulation des missions entre Afac nationale /régionales
5. Reconnaissance d'utilité publique

ont été présentés par les administrateurs et les salariés de la commission de travail dédiée, et débattus lors de cette assemblée générale avec les membres participants, en vue de la prochaine assemblée générale extraordinaire d'octobre.

Élection du conseil d'administration

Au vu des modifications de l'organisation structurelle de l'association qui seront présentées durant l'après-midi de l'Assemblée générale ordinaire et qui seront soumises au vote en Assemblée générale extraordinaire courant octobre 2021, exceptionnellement, l'élection du Conseil d'Administration n'aura pas lieu lors de cette Assemblée générale. La décision de report de cette élection sera néanmoins soumise au vote lors de l'après-midi de l'Assemblée générale (temps 2), à l'issue de la présentation et des échanges des propositions d'évolutions de la gouvernance et des modalités d'organisation de la structure. En cas de vote positif, les mandats des administrateurs en cours seront maintenus jusqu'à la prochaine élection.

9^{ème} résolution – report de l'élection du Conseil d'administration : Tel que présenté à l'AG ordinaire, les statuts de l'association vont faire l'objet de modifications en particulier sur la composition du Conseil d'administration et des modalités de votes. Une Assemblée générale extraordinaire est organisée le 21 Octobre 2021 (10h30 à 12h30). Lors de cette AGE, le conseil d'administration sera élu conformément aux nouvelles règles votées. Exceptionnellement, les mandats des administrateurs en cours sont maintenus jusqu'à l'AGE.

Résultat des votes :

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Cette résolution est adoptée.

La séance s'est clôturée à 16h00.

En foi de quoi, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire a été établi en deux exemplaires à Paris, le 15 juillet 2021 et signé par :

Le président de séance

Président de l'Afac-agroforesteries, au titre de Histoires de paysage

Philippe Hirou

Le secrétaire de séance

Secrétaire de l'Afac-Agroforesteries, au titre la SCIC Bois Bocage Energie

Laurent Nevoux